

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 110 (1965)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Une politique d'armement à la mesure de nos besoins  
**Autor:** Brunner, Dominique  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343250>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une politique d'armement à la mesure de nos besoins.

### *Où nous faut-il acheter nos armes ?*

Le projet d'arrêté émanant du Conseil fédéral qui prévoit l'affectation de crédits de l'ordre de 45 millions à l'achat d'engins filoguidés antichars suédois « Bantam » n'a pas manqué de susciter certaines critiques dans l'opinion publique, notamment outre-Sarine, après que le producteur suisse d'une arme du même type se soit élevé contre cette décision gouvernementale. C'est donc la troisième fois en l'espace de quelques années qu'une option du Conseil fédéral, faisant sienne la décision préalable de la Commission de défense nationale, en matière d'armement conduit à de vives controverses. De quoi s'agit-il en l'occurrence ? Le « Mosquito », l'engin filoguidé mis au point en Suisse, avait été examiné depuis plusieurs années par les responsables du service technique fédéral. Dès 1963, seuls les deux modèles précités, le « Mosquito » ainsi que le « Bantam » restèrent en lice, après que d'autres modèles, « Vickers » et « Entac », eussent été écartés pour différentes raisons. Les essais auxquels les deux systèmes furent soumis aboutirent à des résultats qui incitèrent les responsables à fixer leur choix sur l'arme suédoise. Aussi le Conseil fédéral recommande-t-il dans un message daté du 19 février aux Chambres de libérer les crédits nommés plus haut en faveur de la fusée « Bantam ».

On se souviendra que cette décision au détriment d'une arme suisse a été précédée, ces dernières années, par des décisions semblables sur le plan de l'armement. En effet, des avions et des chars d'accompagnement étrangers ont été préférés à l'époque aux modèles offerts par des firmes suisses. Etant donné l'intérêt que l'opinion témoigne chez nous envers les problèmes de l'armement, la discussion publique soulevée par l'élimination de la fusée « Mosquito » et les précédents, notamment le fait qu'on ait à différentes reprises renoncé au dernier instant au produit indigène, il semble

indiqué de retracer brièvement les critères dont il convient de s'inspirer en matière de politique d'armement.

#### ARMES ÉTRANGÈRES OU SUISES ?

La Suisse a, pour subvenir à ses besoins en armement et équipement, le choix entre trois possibilités: Elle peut se procurer ce qui lui fait défaut à l'étranger; elle peut acquérir en Suisse même les armes et équipements jugés nécessaires; elle peut enfin faire fabriquer sous licence par notre industrie un produit étranger. A l'origine, le pays était obligé d'acheter bon nombre de ses armes, surtout les armes lourdes, à l'étranger — le canon de campagne de 7,5 à frein, par exemple, qui sortait des usines Krupp, ou l'obusier de la même maison. Les servitudes d'une telle dépendance de livraisons étrangères qui se faisaient sentir en période de tension internationale n'échappèrent pas aux responsables, et elles les incitèrent à accorder leur appui à la production indigène. Outre les entreprises fédérales créées dès le XIX<sup>e</sup> siècle, ce furent avant tout les progrès accomplis par l'industrie privée suisse qui permirent dans une mesure croissante de pourvoir l'armée en moyens de combat de production indigène. La présence de spécialistes et d'usines capables de mettre au point des armes soutenant la comparaison avec les résultats obtenus par l'industrie des belligérants eut des effets salutaires pour le pays durant la deuxième guerre mondiale. Les difficultés auxquelles nous nous heurtâmes plus d'une fois après 1945 dans nos efforts en vue d'améliorer l'armement mirent, elles aussi, en évidence la nécessité pour l'Etat neutre de disposer de sa propre industrie de l'armement.

Lorsque notre pauvreté en armes lourdes à trajectoire tendue ainsi que les craintes légitimes qu'inspirait l'état des relations internationales engagèrent les Chambres en 1951 à donner leur adhésion à l'achat de 550 blindés de combat, on tenta en vain de se les procurer à l'étranger. Comme on ne nous offrait rien de mieux, il fallut se contenter d'acquérir en France 200 chars AMX 13 — excellent char léger, destiné

à l'exploration, mais non pas ce qu'il nous fallait avant tout. Ce sont d'ailleurs ces expériences qui furent à l'origine de la mise en chantier d'un char de combat en Suisse même.

#### LES CRITÈRES DE LA POLITIQUE D'ARMEMENT

Il est d'autre part évident que nos besoins relativement modestes, notamment en armes lourdes, de même que nos possibilités financières limitées s'opposent à ce que toutes les armes dont il convient de doter nos troupes soient fabriquées en Suisse. La solution la plus économique s'impose ici de manière peut-être encore plus impérieuse qu'ailleurs compte tenu des capitaux à engager, de sorte que même les grandes puissances, les Etats-Unis par exemple, n'hésitent pas à se procurer certains équipements militaires à l'étranger. On s'efforce toutefois de trouver un compromis. Il réside dans la possibilité de fabriquer sous licence un produit étranger. Ce dernier procédé offre d'ailleurs de sérieux avantages. Il permet d'occuper des spécialistes indigènes et leur fournit le « know how » nécessaire. On tire parti des résultats de la recherche à l'étranger tout en exploitant le potentiel du pays. Enfin, dans certains cas l'impossibilité de produire en Suisse une arme particulière ou bien l'urgence de son acquisition excluent toute solution autre que l'achat à l'étranger. Les critères qui doivent déterminer la politique d'armement d'un pays neutre tel que le nôtre se résument donc ainsi: Si les exigences et besoins militaires décident en premier lieu du choix, de nombreux arguments militent en faveur de l'acquisition d'armes suisses, tant qu'elles répondent à ces besoins militaires. Ce faisant, nous nous assurons une plus grande indépendance en cas de crise internationale ou de guerre, nous mettons l'industrie en mesure de garder les spécialistes qui seuls permettent de rester en contact avec l'évolution technique, particulièrement rapide dans ce domaine, et enfin, nous dépensons l'argent affecté à la défense nationale dans notre propre pays.

« MOSQUITO » OU « BANTAM » ?

Comment la controverse provoquée par le choix de l'engin anti-char suédois se présente-t-elle à la lumière des réflexions précédentes. Notons tout d'abord que le constructeur du « Mosquito » suisse a entrepris la mise au point de cette arme de son propre chef et qu'il en a assuré le financement par ses propres moyens. On doit, en outre, souligner les délais de livraison et le prix avantageux de cette arme. Apparemment, le « Mosquito » ne le cède en rien à son concurrent scandinave sur ce plan important. Pour ce qui est de l'aptitude militaire, le Conseil fédéral fait, dans son message du 19 février, état d'une supériorité de l'engin auquel il donne sa préférence. Il faut cependant remarquer qu'il s'est borné à examiner le modèle 1963 de la fusée anti-char suisse, alors que le constructeur affirme que les performances de la version 64 sont égales ou même supérieures à celles du « Bantam ». Quoi qu'il en soit, il nous semble justifié de conclure en soulignant qu'en cas de concurrence avec un produit étranger une arme suisse devrait être choisie si elle est comparable à sa concurrente quant à l'aptitude militaire, ses délais de livraison et son prix. Il est probable que les Chambres et notamment leurs commissions militaires — qui auront à trancher la question — voueront une attention particulière à cet aspect du problème.

Dominique BRUNNER

Chronique suisse

**Le char 61 a fait ses preuves**

UNE ARME BIEN CONSTRuite

Pendant les deux heures de démonstration sur le Rossboden couvert de neige, les quatre hommes d'équipage ont prouvé que la construction du char 61 a été étudiée jusque dans les moindres